

Les personnels détachés par la CCI à Centrale Marseille jugés trop encombrants

vendredi 15 mai 2015



La chambre de commerce a mis fin le 9 janvier dernier, à toutes les mises à disposition, au 31 juillet 2015, d'une trentaine de personnes (enseignant-chercheur, techniques et administratifs) rattachées à l'école centrale de Marseille R. Terzian

Le 31 juillet prochain, 31 personnes détachées par la CCI à l'école Centrale de Marseille, perdront définitivement leur statut et à terme leur emploi.

Le non renouvellement par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Marseille-Provence de la mise à disposition des enseignants de l'École Supérieure d'ingénieurs de Marseille (ESIM) à l'école Centrale de Marseille, signe-t-il la fin d'une histoire ou faut-il y voir un règlement de compte entre la CCI et l'État, dont les principales victimes seront les salariés ?

La chambre de commerce a mis fin le 9 janvier dernier, à toutes les mises à disposition, au 31 juillet 2015, d'une trentaine de personnes (enseignant-chercheur, techniques et administratifs) rattachées à l'école centrale de Marseille. Les restrictions budgétaires imposées par l'État sont à l'origine de ce casus belli. 500 millions d'euros seront prélevés dans les caisses de la CCI dans le cadre de la «nouvelle trajectoire fiscale».

Le président Jacques Pfister a déjà fait savoir qu'il engagerait un recours. Ce plan d'économie intervient au moment où la CCI a engagé une restructuration interne devant conduire à la suppression de 180 de ses 1600 collaborateurs.

S'agissant du devenir des personnels détachés de Centrale Marseille, le président Pfister a rencontré le recteur. Pour lui, il n'y a pas d'ambiguïté : «soit Centrale est en capacité de reprendre les personnels, soit il y a des possibilités de départ, soit il y a des problèmes, dans ce cas ils reviennent à la CCI, mais pour l'instant, nous n'avons pas grand-chose à proposer.»

Au directeur général de la CCI d'enfoncer un peu plus le clou arguant du fait que ces personnels sont mis à disposition de Centrale depuis 6 ans. «Au bout de cette période Centrale ne peut-elle pas se donner les moyens d'assurer son propre développement ?» C'est oublier un peu vite, l'historique des engagements de la CCI envers ces personnels mis à disposition.

Centrale est née en septembre 2003, sous le nom d'École Généraliste d'Ingénieurs de Marseille, de la fusion des trois écoles d'ingénieurs universitaires (ESM, ENSPM et ENSPICAM). En juillet 2004, l'Esim, école d'ingénieurs consulaire de la CCIMP est intégrée à l'EGIM, qui devient École Centrale en septembre 2006. 69 personnes consulaires sont mises à disposition, par convention jusqu'à leur départ en retraite. En 2008, la CCI passe à la convention collective UPACCIM, le statut de la mise à disposition passe à une période maximale de 5 ans renouvelable.

En 2014, les conventions ne dépassent pas la durée d'un an. En 2015, elles seront définitivement abandonnées, au motif d'un plan d'économie. Depuis la fusion des écoles d'ingénieurs, les personnels détachés perdent chaque année un peu plus de leur prérogative. Abandonnés par la CCI, le ministère de l'enseignement supérieur a aussi un rôle à jouer. En 2004, un décret portant l'intégration de l'ESIM à l'EGIM avait été signé par François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Raffarin.

Catherine Walgenwit